

1083

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

SECRET N° 62/193 du 23/II/77
/MINS/SECRET/77

Portant intégration et nomination
sieur M'D.M. Bernard dans les c.
la catégorie n. hiérarchie I des
Techniques (Agriculture).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(I S A S) :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1975
(/u la loi n° 25/60 du 19-11-60 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1975 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3-3-60 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9-5-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/193/FP du 5-7-62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-75 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-60 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n° 80/644
du 28-12-60 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 152/DNAF du 8-2-82 du Directeur des Affaires
Administratives et Financières, transmettant le dossier de candidature
constitué par l'intéressé ;
(/u le Protocole d'Accord du 28-11-80 signé entre la Républi-
que Populaire du Congo et la Roumanie ;

DECRETE :

45

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3-3-60 et du Protocole d'Accord du 28-11-30 susvisés, monsieur M. Bernard, né le 27 Février 1952 à Kandi (Sibiti), titulaire du Diplôme d'Ingénieur (Spécialité Génie Rural), obtenu à l'Institut Agronomique Bucarest (Roumanie) est intégré dans les cadres de la catégorie II, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur du Génie Rural, Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

BRASSAVILLE, le 23 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage

Marius MUMBENGA.

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MUTSIOM.

Colonel Louis SILVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

Itibi Ossetoumba LEROUNZOU

AMLIATIONS :

JORFC	1
JGTFI/LFP	3
J.B.	3
LFI/BST	1
J.C.F.	1
M.A.E.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2